

LIVRET D'ACCUEIL



Bienvenus à la Classe Préparatoire DCG

SOMMAIRE

	Pages
Dispositions générales relatives aux épreuves	3
UE 13 Communication professionnelle – Dispositions relatives au stage	6
Questions diverses	7
Fonctionnement et conseils	8
Liste des manuels	9
Enseignement des UE au LGT BAIMBRIDGE	10

Article 3 – Obtention du diplôme

Le DCG et le DSCG prévus aux articles 45 et 49 du décret du 30 mars 2012 susvisé sont respectivement délivrés aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves constitutives de chacun de ces diplômes, sans note inférieure à 6 sur 20.

Les candidats qui n'ont pas rempli les conditions pour obtenir le diplôme :

- conservent, durant les huit sessions suivant son attribution, la note obtenue à chacune des épreuves pour lesquelles ils ont eu au moins 10 sur 20. Au-delà, la note n'est plus conservée ;

- peuvent conserver pour compensation ultérieure, durant les huit sessions suivant son attribution, la note obtenue à chacune des épreuves pour laquelle ils ont eu au moins 6 sur 20 et moins de 10 sur 20; Au-delà, la note n'est plus conservée. La réinscription aux épreuves concernées annule automatiquement cette note.

Pour une session donnée, la moyenne générale est calculée en fonction des notes conservées et de celles nouvellement acquises.

En ce qui concerne l'épreuve facultative de chacun des deux diplômes, seuls les points obtenus au-dessus de 10 sur 20 s'ajoutent au total des points servant au calcul de la moyenne générale, sous réserve d'avoir passé au moins quatre épreuves à un niveau de diplôme donné.

Article 4 - Les épreuves qui font l'objet d'une dispense en application des articles 47 et 51 du décret du 30 mars 2012 susvisé ne sont pas prises en compte pour le calcul de la moyenne générale.

Article 7 – Crédits européens

Des crédits européens sont associés à chaque épreuve. Ils sont définitivement acquis dès lors que le candidat a obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve concernée.

Les dispenses d'épreuves obtenues en application des articles 47 et 51 du décret du 30 mars 2012 susvisé ne confèrent pas les crédits européens correspondants.

La validation d'épreuves en application des articles 48 et 52 du décret du 30 mars 2012 susvisé confère les crédits européens correspondants.

L'obtention du DCG ou du DSCG confère la totalité des crédits européens prévus pour le diplôme, soit respectivement 180 et 120 crédits européens

Article 10 – Epreuves du DCG

La nature, la durée et le coefficient de chacune des épreuves du DCG, ainsi que le nombre de crédits européens associés, sont fixés comme suit :

Épreuve n° 1 : Fondamentaux du droit – UE1

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 2 : Droit des sociétés et des groupements d'affaires – UE2

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.
Coefficient : 1.
14 crédits européens.

Épreuve n° 3 : Droit social – UE3

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.
Coefficient : 1.
14 crédits européens.

Épreuve n° 4 : Droit fiscal – UE4

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.
Coefficient : 1.
14 crédits européens.

Épreuve n° 5 : Économie contemporaine – UE5

Nature : épreuve écrite portant sur l'analyse d'un dossier documentaire et une question problématisée.

Durée : 4 heures.
Coefficient : 1.
14 crédits européens.

Epreuve n° 6 : Finance d'entreprise – UE6

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques avec, le cas échéant, une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.
Coefficient : 1.
14 crédits européens.

Épreuve n° 7 : Management – UE7

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations relatives à une ou plusieurs organisations permettant la réalisation d'une analyse managériale et une question problématisée.

Durée : 4 heures.
Coefficient : 1.
14 crédits européens.

Épreuve n° 8 : Systèmes d'information de gestion – UE8

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 4 heures
Coefficient : 1.
14 crédits européens.

Épreuve n° 9 : Comptabilité – UE9

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou un ou plusieurs exercices et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.
14 crédits européens.

Épreuve n° 10 : Comptabilité approfondie – UE10

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques avec, le cas échéant, une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.
Coefficient : 1.
14 crédits européens.

Épreuve n° 11 : Contrôle de gestion – UE11

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations permettant d'analyser plusieurs problématiques de gestion.

Durée : 4 heures.
Coefficient : 1.
14 crédits européens.

Épreuve n° 12 : Anglais des affaires – UE12

Nature : épreuve écrite pouvant comporter, à partir de documents fournis en anglais, la traduction d'une partie d'entre eux en français ou la rédaction d'un résumé ou d'une note ou de commentaires en anglais ou en français ou la rédaction en anglais d'un document à caractère commercial ou toute combinaison de plusieurs des exercices précédents.

Durée : 3 heures.
Coefficient : 1.
14 crédits européens.

Épreuve n° 13 : Communication professionnelle – UE13

Nature : épreuve orale de soutenance d'un rapport de stage dont la durée est d'au moins huit semaines ou d'un rapport portant sur une expérience professionnelle au moins équivalente. La commission d'examen peut interroger le candidat sur des questions relevant du programme de cette épreuve.

Durée : 1 heure maximum.
Coefficient : 1.
12 crédits européens.

Épreuve n° 14 (facultative) : Langue vivante étrangère – UE14

Nature : épreuve écrite pouvant comporter, à partir de documents fournis, rédigés en allemand, espagnol ou italien (au choix du candidat lors de l'inscription), la traduction d'une partie d'entre eux en français ou la rédaction d'un résumé ou d'une note ou de commentaires dans l'une des trois langues précitées ou en français ou la rédaction d'un document à caractère commercial dans l'une des trois langues précitées ou toute combinaison de plusieurs des exercices précédents.

Durée : 3 heures.
Coefficient : 1
En effet, Il est possible de passer une **épreuve facultative de langue étrangère**. La langue choisie doit être différente de l'anglais

Cours de méthodologie :

Apprendre à s'organiser, à travailler et à s'exprimer oralement ; maîtriser les outils informatiques.

Article 13 – BENEFICE DE LA NOTE

La note obtenue à chacune des épreuves du DCG régi par l'arrêté du 28 mars 2014, est automatiquement transférée sur l'épreuve correspondante du DCG tels que régi par le présent arrêté. Le bénéfice de cette note est conservé jusqu'à la session 2027 incluse du DCG .Au-delà, la note n'est plus conservée. Une réinscription à l'épreuve concernée annule automatiquement la note transférée.

Source : Bulletin officiel n°26 du 27 juin 2019 – Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UE 13 - COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

Niveau L : 60 heures – 12 ECTS

Cette unité d'enseignement vise à préparer l'insertion professionnelle des futurs diplômés.

Elle repose à la fois sur :

- l'acquisition de méthodes de communication professionnelle écrite ou orale ;
- la mise en pratique de ces méthodes au travers d'un stage ;
- la prise de connaissance de la réalité des relations professionnelles dans les domaines étudiés au sein des unités composant le DCG ;
- la rédaction d'un rapport lié à ce stage ;
- la soutenance de ce rapport.

Le stage (8 semaines minimum)

Le stage (ou l'activité professionnelle servant de référence) doit être accompli dans un cabinet d'expertise comptable ou dans les services comptables et financiers d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association. La durée du stage est d'au moins 8 semaines.

Le stage a pour but :

- de permettre au candidat de prendre contact avec le monde professionnel ;
- d'observer le fonctionnement d'une organisation et de le rapprocher des connaissances acquises au travers des programmes des différentes unités d'enseignement et actualisées notamment par le biais d'une veille informationnelle.
- d'appliquer les concepts et les méthodes décrites dans les parties 1 et 2 du programme de cette unité d'enseignement.

À l'issue du stage, le candidat doit produire un rapport comprenant les éléments suivants:

- l'attestation de (ou des) l'employeur certifiant la période et le lieu de stage (ou d'activité professionnelle) servant de référence au rapport ainsi que la nature des missions confiées ;
- une partie de 10 pages au maximum présentant une organisation dans laquelle s'est effectué le stage (ou l'activité professionnelle) et un processus.

Cette partie devra décrire :

- l'activité de l'organisation (4 pages maximum) ;
- la présentation et l'analyse d'un processus auquel le candidat a participé, mentionnant le (ou les) logiciel(s) professionnel(s) mobilisé(s) au cours de ce processus en présentant son intérêt et en justifiant la mobilisation du (ou des) logiciel(s) professionnel(s) ou d'une base de données (6 pages maximum) ;
- une partie structurée, qui fera l'objet de la soutenance, de 30 pages au maximum (hors annexes et bibliographie) développant un sujet directement en rapport avec les observations effectuées par le stagiaire et permettant au candidat de faire preuve de réflexion et d'analyse critique.

Droits d'inscription

Après son inscription, le(a) candidat(e) reçoit par e-mail une confirmation d'inscription qui devra être renvoyée **par voie postale au service rectoral gestionnaire**, accompagnée des pièces justificatives demandées.

Il faudra acquitter des droits d'inscription par UE (sauf les boursiers).

Documents et outils autorisés

- calculatrice de poche, autorisée pour certaines épreuves,
- Plan comptable.

Conditions d'obtention du DCG

- Avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20, sans note inférieure à 6 sur 20 ;
- Seuls les points au-dessus de 10 sur 20 obtenus lors de l'épreuve facultative de langue étrangère sont comptés ;
- Les épreuves faisant l'objet d'une dispense ne sont pas prises en compte pour le calcul de la moyenne générale.

Dispenses d'épreuves

Les dispenses d'épreuves permettent aux candidats déjà titulaires d'un diplôme en rapport avec la comptabilité ou la gestion, de ne pas passer toutes les épreuves du DCG. Mais La dispense d'épreuve n'entre pas dans le calcul de la moyenne générale au DCG.

La liste des dispenses d'épreuves du diplôme de comptabilité et de gestion est définie par le ministère de l'Enseignement supérieur. Elle a été modifiée par les arrêtés du 22 mai 2020.

Les dispenses d'épreuves sont déclarées au moment de l'inscription au DCG pour la session à venir. Mais leur utilisation à une session n'est pas obligatoire.

Le nouvel arrêté fixe la liste officielle des diplômes pour la session 2021 :

* les titulaires du BTS spécialité « comptabilité et gestion des organisations » ou BTS CGO, obtenu jusqu'en 2016 inclus : épreuves n° 1, 5, 6, 8, 9, 13 du DCG.

* Les titulaires du BTS spécialité « comptabilité et gestion », obtenu à compter de 2017 : épreuves n° 1, 5, 8, 9, 12, 13 du DCG.

* Le DUT GEA, option « gestion comptable et financière » et option « finances, comptabilité : épreuves n° 1, 5, 6, 8, 9, 12, 13 du DCG.

* Le DUT GEA, option « ressources humaines » : épreuves n° 1, 3, 5, 13 DCG ; l'option « gestion des ressources humaines » dispense des épreuves n°1, 5, 8, 12, et 13 du DCG.

* Le DUT GEA, option « petites et moyennes organisations : épreuves n°1, 5, 7 et 13 du DCG.

* Le DUT « gestion des entreprises et des administrations », option « gestion et management des organisations » : épreuves n° 1, 5, 7, 12 et 13 du DCG.

* la licence professionnelle droit, économie, gestion, management des organisations, toutes spécialités métiers de la comptabilité obtenue à compter de 2013 : épreuves 9, 12 et 13 du DCG ;

* la licence professionnelle, toutes mentions métiers de la gestion et de la comptabilité obtenue à compter de 2015 : épreuves 9, 12 et 13 du DCG.

* le DGC du CNAM-Intec : toutes les épreuves.

NB. En ce qui concerne **les anciennes dispenses**, les candidats qui disposent de dispenses d'épreuves du DCG à la date de publication de l'arrêté, en conservent le bénéfice jusqu'en 2022 sous conditions.

Fonctionnement

- Répartition des cours : du lundi matin au vendredi après-midi ; modules méthodologiques plutôt l'après-midi ;
- Devoirs tous les samedis ;
- DCG blancs au 1^{er} semestre et au 2^e semestre ;
- Stage obligatoire (1^{re} année et 2^e année) ;
- Test de positionnement adapté à chaque enseignement ;
- Suivi des étudiants par l'équipe pédagogique : suivi périodique (avant les vacances de Toussaint), suivi adapté à chaque enseignement ;
- Passage non automatique, réorientation possible.

Contraintes

- Assiduité obligatoire : présence en cours ; présence aux devoirs du samedi et aux DCG blancs ;
- Nécessité d'un travail régulier ;
- Obligation de recherche de stage ;
- Obligation de respecter le règlement intérieur : ponctualité, assiduité, tenue vestimentaire.

Conseils aux étudiants

- Regarder le programme de DCG avant la rentrée scolaire ;
- Veiller à son équilibre personnel par une bonne organisation (temps de travail, activités hors-travail).



DISCIPLINE	TITRE	AUTEURS	EDITEUR
UE1	DCG 1 - FONDAMENTAUX DU DROIT REFORME EXPERTISE COMPTABLE 3EME EDITION EDITION : 2021/2022 EAN : 9782100823963	Jean-François BOCQUILLON Martine MARIAGE	DUNOD
UE2	DCG2 - Droit des sociétés et des groupements d'affaires – Manuel Réforme Expertise comptable EDITION : 2021/2022 – 3 ^e édition EAN : 9782100823987	Jean-François BOCQUILLON Pascale DAVID Elise GROSJEAN	DUNOD Collection Expert Sup
UE3	DCG3 - DROIT SOCIAL Manuel - 2021/2022 – 3 ^e édition Réforme Expertise comptable Collection : Expert Sup Parution : juin 2021 EAN : 9782100823994	Jean-François BOCQUILLON Christine ALGAVE Martine MARIAGE	DUNOD
UE4	DCG4 - DROIT FISCAL ISBN 978-2-7446-4325-5 Date parution : juin 2021	MEYER Gilles	FONTAINE PICARD
UE5	DCG5 – ECONOMIE CONTEMPORAINE - Manuel – Réforme 2019-2020 EAN : 9782100824014 (Mai 2021)	Sébastien CASTAING Léo CHARLES Josiane COQUET Carine KUROWSKA	DUNOD
UE6	DCG6 - FINANCE D'ENTREPRISE Manuel EDITION : juillet 2019 EAN : 978-2-079345-7.	Jacqueline DELAHAYE Florence DELAHAYE- DUPRAT	DUNOD
UE7	DCG 7 – MANAGEMENT Manuel et applications – EDITION : Parution : 05/06/2019 ISBN : 978-2-216-15278-0 Nuart : 7695512	Ludovic BABIN-TOUBA J.-F SOUTENAIN Alain BURLAUD	FOUCHER Collection LMD collection Expertise comptable
UE8	DCG8 - Systèmes d'information de gestion Manuel- - réforme 2019/2020 Parution : 2019 ISBN : 9782100793679	Oona HUDIN-HENGOAT Nathalie LE GALLO Sylvie VIDALENC	DUNOD
UE9	DCG9- INTRODUCTION A LA COMPTABILITE Manuel et applications EDITION : Août 2019 ISBN : 978-2-09-1654669	J.L. SIEGWART Laurence CASSIO, Christine GAUTHIER	NATHAN
UE10	DCG 10 - COMPTABILITÉ APPROFONDIE Manuel et applications ÉDITION : 2021/2022 ISBN : 9782091673967	Odile BARBE Laurent DIDELOT Jean-Luc SIEGWART	NATHAN
UE11	DCG 11 - CONTROLE DE GESTION Manuel et applications – 5 ^e édition EDITION : Août 2019 ISBN : 978-2-09-165470-6	M. COUCOUREUX T. CUYAUBERE	NATHAN
UE12	DCG12 - Anglais des affaires - Manuel Réforme expertise comptable 2019-2020 EDITION : Novembre 2019 ISBN : 9782100790470	Anna HOUSTON	Collection LMD collection Expertise comptable DUNOD
UE13	DCG13/DSCG7-Relations professionnelles EDITION : juin 2021 ISBN : 978-2-311-40890-4	Laure BATAILLE Eric GALERNE	VUIBERT

- Manuels de DCG1
- Manuels de DCG2
- Manuels de DCG3

ENSEIGNEMENT DES UE AU LGT BAIMBRIDGE

Première année - DCG1	Deuxième année – DCG2	Troisième année- DCG3
UE1	UE2	UE3
UE5	UE4	UE 7
UE8	UE5	UE 11
UE9	UE6	UE 12
UE12	UE 10	UE13
UE13		

Par ailleurs, le référentiel prévoit des modules méthodologiques, dont des modules consacrés à l’anglais en DCG2. Les séances ont lieu, en général, l’après-midi.